

## S.S.I.A.P. 1

### Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Suivant l'arrêté du 2 mai 2005 modifié le 30 décembre 2010

#### Prérequis et Public visé :

Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Être titulaire du PSE1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois.

Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation SSIAP 1, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

#### Objectifs de la formation :

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH : sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours.

#### Contenus de la formation :

##### 1re partie Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

##### 2e partie Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

##### 3e partie Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

##### 4e partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

##### 5e partie : Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention



### **Compétence du formateur et Pédagogie :**

Formateur S.S.I.A.P 3 ayant une pratique régulière des prescriptions légales de sécurité.  
La réussite à l'examen nécessite un investissement personnel important de la part des participants tout au long des semaines de formation et entre chacune d'elles.

### **Evaluation :**

Epreuve écrite 1 : QCM de 30 questions

Epreuve écrite 2 : Epreuve pratique (rondes avec anomalies et sinistres) évaluée par un jury composé du directeur du SDIS ou son représentant et d'un SSIAP 3 en poste.

### **Questions pratiques :**

**Nombre de stagiaires :** 12 stagiaires maximum.

**Lieu de la formation :** Dans vos locaux et sur plateau technique

**Moyens pédagogiques :** Salle de formation équipée, cours sur vidéo projecteur, supports pédagogiques papier, Documentations spécifiques Matériels informatiques dont logiciel adapté

**Durée de la formation :** 67H00 Hors temps d'examen 10 jours (Théorie-Pratique-Test) 08h00-12h00 / 13h00-17h00

**Tarifs sur Demande**

### **Recyclages :**

Recyclage tous les 3 ans.

Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme.

### **Attribution finale :**

Diplôme Agent de Sécurité Incendie (SSIAP 1 pour les stagiaires ayant réussi les épreuves)

En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen

# SSIAP 1



VERSION P-SSI1-15/03/2021